

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BORDEREAU DES PRIX (BP)

Acheteur

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Hauts-de-France par arrêté préfectoral du 17 janvier
2025

Objet du marché

ROUTE NATIONALE 2
Mise à 2*2 voies de la déviation de Villers Cotterêts

État initial du milieu naturel

Préambule

Les prix définis ci-après respecteront les stipulations des différentes pièces du marché (CCAP, CCTP et leurs annexes).

Il est entendu que le détail des prestations comprend :

- la préparation, le déplacement et la mobilisation sur site du personnel et du matériel,
- la préparation, la participation (donc le déplacement) et la rédaction des comptes-rendus pour les réunions nécessaires à l'avancement et la finalisation des études,
- les prestations des organismes associés au contrôle interne et externe et tiennent compte de tous les coûts induits (en termes de pertes de cadences, de modification de planning, d'attentes...) dus à l'exécution des prestations du contrôle extérieur du maître d'ouvrage,
- des échanges avec les titulaires des autres marchés en dehors des réunions officielles.

Il est rappelé que les réunions portant sur la revue de livrables qui ne répondraient pas aux attentes de la maîtrise d'ouvrage, par exemple à la suite d'un ajournement du livrable, sont réputées comprises dans la commande initiale et ne seront pas rémunérées en supplément.

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
1	MISE À JOUR DE L'ETAT INITIAL Ce prix rémunère forfaitairement l'étude à produire (de la prise de connaissance des diagnostics antérieurs, des sorties terrains, à la rédaction des rapports intermédiaire et final, et leurs présentations en réunion). Le prix comprend les déplacements, les moyens humains, les réunions et prises de contact avec les services compétents. Il sera rémunéré dans sa totalité à l'issue de la réalisation de la mission correspondante du marché. Le paiement à l'avancement est également possible sur demande (cf article 3.2.3 du CCAP). LE FORFAIT : 	
2	DEPO-BIO Ce prix rémunère forfaitairement, la saisie des données acquises au cours du marché sur le site depobio (état initial et données des sites mesures compensatoires). Il sera rémunéré dans sa totalité à l'issue de la réalisation de la mission correspondante du marché. LE FORFAIT : 	
3	AMO Ce prix rémunère forfaitairement l'assistance à maîtrise d'ouvrage (de la rédaction d'avis sur l'étude d'impact, dossier de demande d'autorisation environnementale, de réponses à apporter lors de l'enquête publique, ou encore à la participation aux réunions du CNPN). Il sera rémunéré dans sa totalité à l'issue de la réalisation de la mission correspondante du marché. LE FORFAIT: 	

4	AMO- identification de sites de mesures compensatoires Ce prix rémunère la recherche de parcelles favorables aux mesures compensatoires, la réalisation d'une cartographie de ces parcelles à investiguer et la communication de fiches pour chaque site le présentant et proposant un programme d'investigations en vue de valider leur adéquation avec les besoins de compensation du projet. Il sera rémunéré dans sa totalité à l'issue de la réalisation de la mission correspondante du marché. LE FORFAIT : 	
5	DIAGNOSTIC FLASH COMPLEMENTAIRE Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un diagnostic flash qui peut-être demandé soit suite à la modification non significative des emprises du projet, ou à l'intérêt d'une espèce à suivre davantage par exemple Il sera rémunéré en une fois après approbation du diagnostic reçu. Le prix comprend les déplacements, les moyens humains, les réunions et prises de contact avec les services compétents. Le diagnostic flash est rémunéré à : L'hectare 	
6	Réalisation d'un pré-diagnostic écologique Le détail de cette prestation est précisé sur le CCP (article 4.) Le prix comprend les déplacements, les moyens humains, les réunions et prises de contact avec les services compétents. Le pré-diagnostic est rémunéré à : L'hectare 	
7	Plus-value pour l'évaluation des fonctionnalités des zones humides Ce prix rémunère, forfaitairement, la plus-value aux prix n°6 pour la réalisation d'une évaluation du mode d'alimentation et des fonctionnalités de zones humides qui sera intégrée au pré diagnostic. Le document d'évaluation est rémunéré en sus à : L'hectare : 	

RN2- Mise à 2*2 voies de la déviation de Villers Cotterêts - État initial du milieu naturel : BP

--	--	--